

LES CARNETS RSE FORÊT

NOTRE ENGAGEMENT

LES FORÊTS AU CŒUR DES ÉQUILIBRES

Les forêts couvrent 31 % de la surface terrestre et sont indispensables aux équilibres écologiques mondiaux. Elles soutiennent les communautés qui dépendent de leurs ressources, tout en abritant une biodiversité remarquable et en jouant un rôle déterminant dans la régulation du climat.

De la protection des forêts à la lutte contre la déforestation

La ressource forestière constitue un enjeu pour Saint-Gobain sur l'ensemble de sa chaîne de valeur, sans représenter pour autant un risque majeur. Elle fait l'objet d'une politique dédiée depuis plus de 15 ans, progressivement renforcée et adaptée au fil du temps.

 **30 % DES ESPÈCES TERRESTRES CONNUES VIVENT DANS LES FORÊTS**

Saint-Gobain utilise principalement deux types de ressources forestières



BOIS

Utilisé principalement pour le bois de construction, en particulier au sein de nos activités de négoce à travers des enseignes comme DISPANO et POINT.P.

+ 17 Mha

EXPLOITÉ PAR AN POUR NOS ACHATS, SOIT 1,7 FOIS LA SURFACE DE LA VILLE DE PARIS



PULPE DE BOIS*

Utilisée dans les emballages et le papier entrant dans la fabrication de certaines de nos solutions, notamment dans les métiers du Gypse, pour les plaques de plâtre, et de l'Abrasif.



Thomas Lafon
Chef produit Bois & Panneaux chez POINT.P

Chez Saint-Gobain, et donc chez POINT.P, nous avons une responsabilité : protéger les forêts, la biodiversité et les communautés locales.

* Produits issus de la fibre de bois, depuis la ressource forestière jusqu'au produit fini, incluant la pulpe, le papier, le carton, les isolants, les emballages cellulósiques et autres dérivés.



NOTRE POLITIQUE

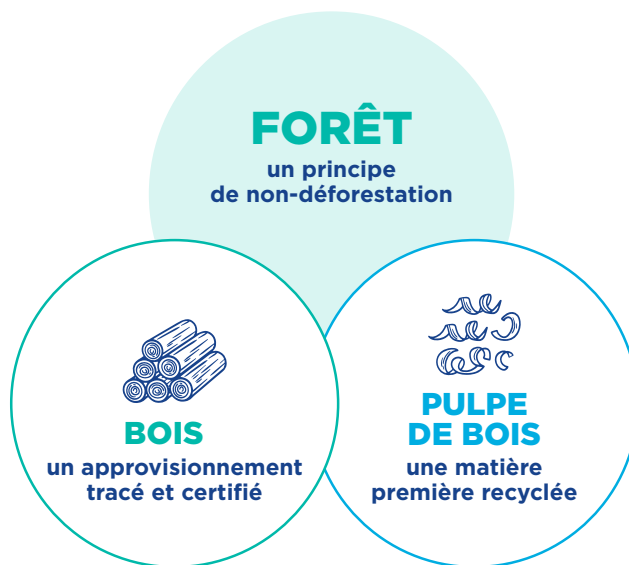
Saint-Gobain a adopté une Politique Forêt, complétée par une Politique Pulpe de bois et une Politique Bois. La Politique Bois, dont la première publication date de 2008, ainsi que la Politique Pulpe de bois, permettent de sécuriser nos achats de bois et pulpe de bois et maîtriser ainsi plus spécifiquement les principaux risques de déforestation générés par les achats du Groupe.

Chaque politique s'appuie sur une **méthode de diligence raisonnable***, processus permettant d'identifier, prévenir et atténuer les impacts négatifs réels et potentiels associés à nos opérations et à notre chaîne d'approvisionnement.

Dans le cadre de la diligence raisonnable, nous réalisons une cartographie des risques pour chaque matière première. Pour cela, nous identifions des critères précis pour chaque matière première afin d'évaluer les risques. Parmi ces critères, nous identifions notamment :



Dans sa Politique Forêt, Saint-Gobain a adopté un Principe de non-déforestation sur sa chaîne de valeur



PAYS D'ORIGINE



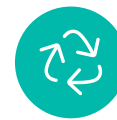
COMPLEXITÉ DE LA CHAÎNE DE VALEUR



ESSENCE DE BOIS



MODE D'EXPLOITATION



PART DE RECYCLÉE

Pour chaque matière, des critères d'achats sont définis afin de réduire les risques identifiés.

UN CADRE MONDIAL

Les Politiques s'appuient sur les conventions internationales, les cadres réglementaires nationaux et internationaux, les bonnes pratiques en matière de gestion des forêts et l'avis d'organismes externes experts du sujet pour la préservation des écosystèmes forestiers.

* Conformément au Guide OCDE sur le devoir de diligence pour une conduite responsable des entreprises



NOTRE PLAN D'ACTION

BOIS

21,6 %
des achats sont réalisés par des essences ou dans des pays à risques identifiés



2,4 %

dont le risque provient de l'essence

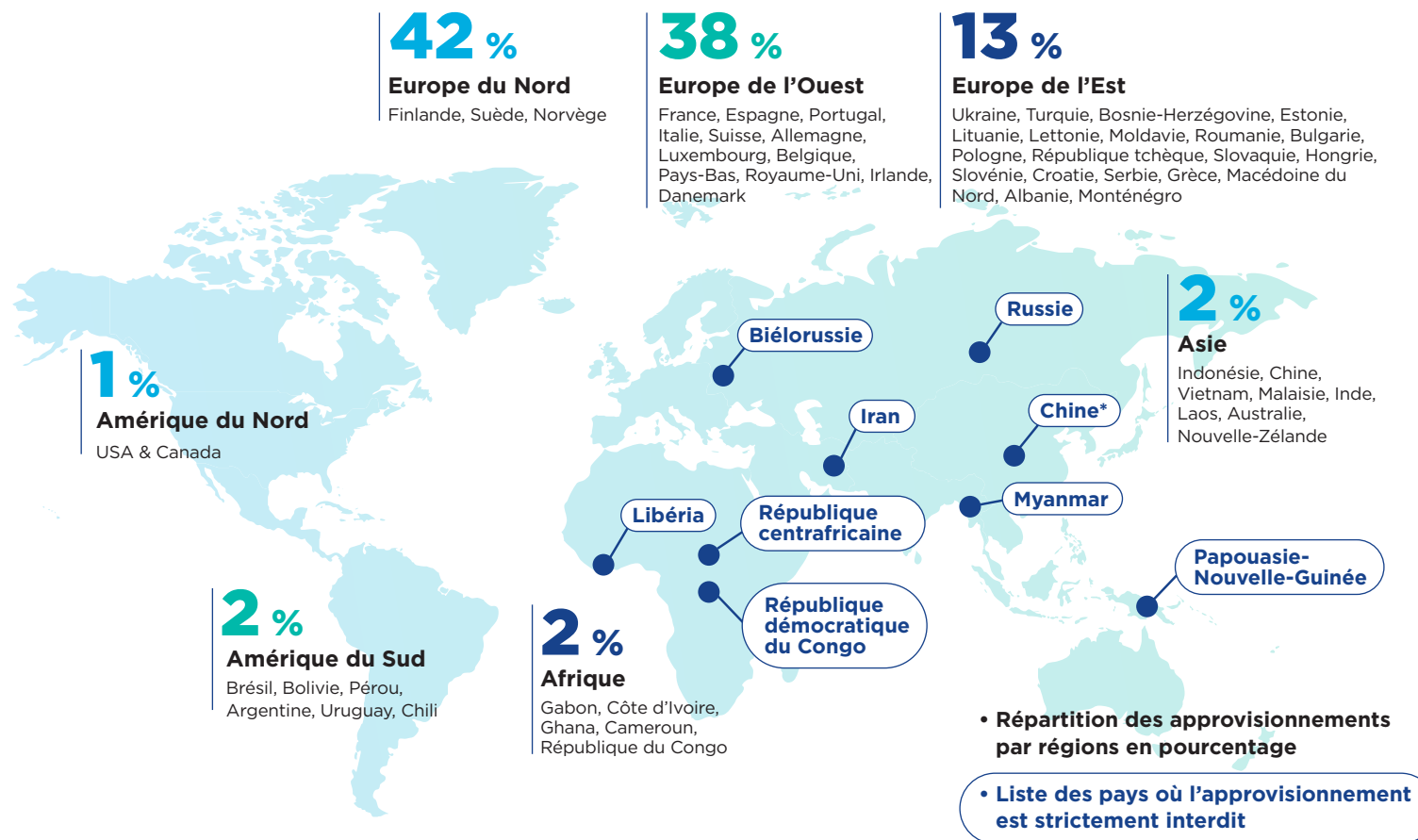
19,2 %

dont le risque est lié au pays d'origine

APRÈS APPLICATION DE LA POLITIQUE

97,6 %

des achats sont sécurisés



Pour les achats de bois, nous définissons une liste de pays et d'essences pour lesquels l'approvisionnement est strictement interdit. Pour les essences, la liste est basée sur la liste rouge des espèces menacées de l'UICN** et les listes de la CITES***. Certaines essences peuvent faire l'objet d'un choix volontaire d'interdiction.

Concernant les **pays d'approvisionnement**, nous prenons en compte plusieurs indicateurs internationaux afin de déterminer le niveau de risque.

* Pour tous les produits en bois tropical
 ** UICN : Union internationale pour la conservation de la nature
 *** CITES : Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
 Les données présentées couvrent les activités de négoce et de construction du Groupe.



Afin de gérer le risque lié aux **essences de bois**, le Groupe procède à une veille active et travaille à anticiper l'arrêt de certaines essences avant le marché pour proposer des alternatives plus durables. Le Groupe a par exemple interdit l'achat de wengé, dont le braconnage dans son environnement naturel avait donné naissance à une filière illégale. Cette anticipation nous permet de lutter efficacement contre la déforestation et la conversion des forêts, tout en assurant une offre alternative responsable et en accélérant l'évolution de la filière grâce à des alternatives adaptées.

Ainsi, en fonction du risque pays et essence, afin de nous assurer de la conformité des écosystèmes forestiers dont nos approvisionnements sont issus, nous nous appuyons sur des certifications reconnues telles que FSC® et PEFC, avec une priorité donnée à FSC® pour les zones à risques.



ACCOMPAGNER LA FILIÈRE

En 2018, suite aux multiples enquêtes sur les essences en provenance du Brésil, Saint-Gobain a décidé de n'acheter que des produits certifiés FSC®. Cette année-là, seuls trois fournisseurs étaient en mesure de répondre à cette exigence. Un peu plus de deux ans plus tard, une trentaine de fournisseurs supplémentaires s'étaient lancés dans la certification.

Dans une logique d'amélioration continue, Saint-Gobain s'engage à un dialogue ouvert avec ses parties prenantes. Par exemple, les activités de négoce en France, principalement concerné par les approvisionnements en bois, siège au conseil d'administration de FSC France afin de participer activement à l'évolution de la filière.



NOS PRATIQUES EN ACTION

ASSURER LA TRAÇABILITÉ DE LA CHAÎNE DE VALEUR VALEUR EN FRANCE

Chaîne de contrôle FSC®/PEFC

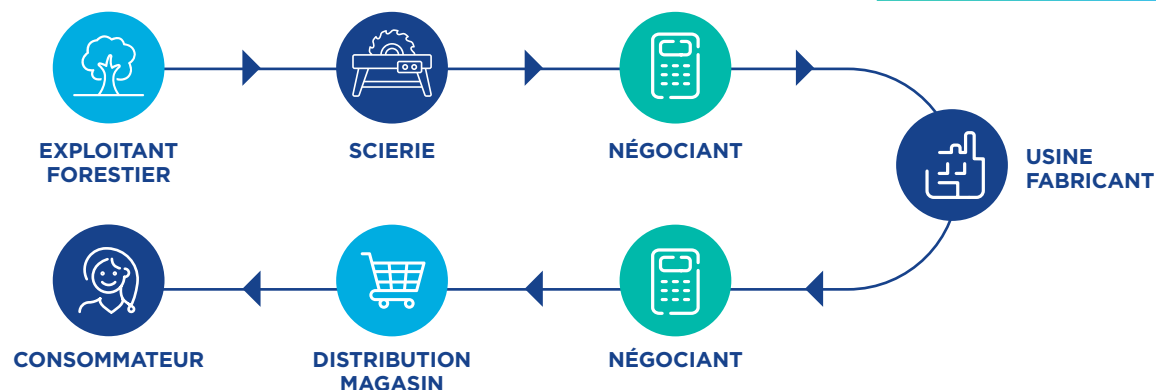
La France représente 60 % des achats de bois. Avec **180 sites en France**, les activités de négoce du Groupe représentent le 1^{er} réseau de négoce doublement certifié FSC®/PEFC Chaîne de Contrôle. La certification Chaîne de Contrôle est un gage de l'engagement des enseignes concernées pour la traçabilité et la responsabilité des produits à base de bois commercialisées par celles-ci, notamment DISPANO et POINT.P en France. Elle est suivie par les experts bois des enseignes de négoce, et impacte

le quotidien des agences. Concrètement, cela implique la formation continue des équipes aux enjeux de traçabilité et de responsabilité, des processus d'identification des produits à chaque étape de leur cycle de vie dans l'agence, de la réception à la vente, et un contrôle annuel de ces exigences par des tiers. Cette capacité à pouvoir vendre des produits certifiés à nos clients est devenue un argument différenciant, un attendu de ceux-ci, et une manifestation concrète de l'engagement des enseignes du Groupe.



DES PARTENARIATS FORTS

Nos collaborateurs s'engagent aussi pour la préservation des forêts à travers le mécénat de compétences. Nous avons récemment noué un partenariat avec Île-de-France Nature afin de soutenir leurs actions d'entretien, en particulier la gestion des espèces invasives grâce à des opérations de désherbage.





PULPE DE BOIS

Pour l'approvisionnement de produits issus de la fibre de bois, Saint-Gobain veille en priorité à l'utilisation de fibres recyclées.

Pour certains achats de papiers techniques, pour lesquels l'intégration de matière recyclée est plus complexe et qui nécessitent l'achat de produits issus de fibre de bois vierges, la démarche est similaire à celle du bois et nous nous appuyons sur des certifications reconnues pour vérifier la gestion responsable des forêts.



NOS PRATIQUES EN ACTION

AGIR SUR LA RESSOURCE : RÉDUIRE ET RECYCLER

Concernant l'utilisation de papier, les fournisseurs ont développé depuis de nombreuses années et dans les principaux pays où le Groupe est présent, des filières de recyclage.

Des équipements spécifiques ont été mis en place pour mieux nettoyer les fibres et améliorer la qualité du recyclage, tandis que les chaînes de tri se sont progressivement renforcées.

Ces avancées ont permis d'atteindre, dans les activités Gypse, près de 100 % de fibres recyclées dans la fabrication



des paper liners* des plaques de plâtre, avec un taux exact de 99,2 %.

En parallèle, un travail de longue date est mené pour améliorer la qualité des fibres recyclées, permettant de réduire le grammage du papier. Cette optimisation contribue à une utilisation plus raisonnée de la ressource en limitant la consommation de matière tout en garantissant le même niveau de performance et de qualité des produits.

* Revêtement en papier de la plaque de plâtre

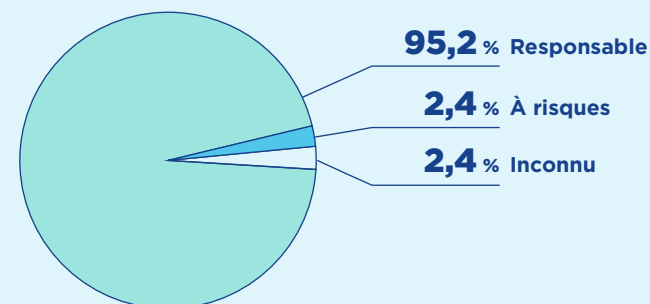
NOS RÉSULTATS

DES PROGRÈS MESURÉS

BOIS

Un **inventaire bois** est réalisé chaque année pour assurer un suivi rigoureux de nos approvisionnements.

En 2024, parmi les 97,6 % de produits tracés dans les activités du Groupe (responsable et à risques), 2,4 % répondent au cadre légal mais sont exposés à des risques éthiques, sociaux et environnementaux dans nos chaînes de valeurs et font ainsi l'objet de plans d'actions spécifiques.



PULPE DE BOIS

Concernant la **pulpe de bois**, la part de recyclée et le pays de provenance de la fibre recyclée font l'objet d'un suivi afin de renforcer progressivement la traçabilité de cette matière.